



Familles, majorats, réseaux de pouvoir. Estrémadure, XVe-XVIIIe siècle

Jean Pierre Dedieu

► To cite this version:

Jean Pierre Dedieu. Familles, majorats, réseaux de pouvoir. Estrémadure, XVe-XVIIIe siècle. Dedieu, Jean Pierre; Castellano, Juan Luis. Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime, CNRS Editions, p. 111-145, 1998. halshs-02306385

HAL Id: halshs-02306385

<https://shs.hal.science/halshs-02306385>

Submitted on 5 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Familles, majorats, réseaux de pouvoir. Estrémadure, XVe-XVIIIe siècle

Jean Pierre Dedieu
CNRS / Maison des Pays Ibériques

I. Considérations générales et de méthode

Professionnellement, il n'aimait pas le majorat. Ni du point de vue économique, ni du point de vue fiscal, il n'en voyait la rationalité ni la convenance. Il lui reprochait la rigidité qu'il introduisait dans le marché de la terre, l'absence de dynamisme et l'absentéisme qu'il suscitait chez ses titulaires, la stérilisation de tant de cadets privés de perspectives ¹. Lorsqu'il en eut les moyens, cependant, Pedro Rodríguez Campomanes n'eut rien de plus pressé que d'en fonder un pour son fils, sur les 3 000 hectares de terres en friche qu'il acheta au roi près de Mérida dans ce but ².

Francisco José Ovando Solís Rol (1693-1755) était le cadet sans avenir d'une bonne famille de Cáceres. Sa valeur militaire le fit marquis et capitaine général des Philippines. Il mourut en mer pendant son voyage de retour, fort riche. Par son testament, il ordonnait de déposer son cœur, dans une châsse d'or, au pied de la statue de Notre-Dame de la Bonne Mort que l'on vénérât dans le couvent de Sainte-Claire de sa ville natale, et la fondation d'une école de mathématiques. Il créait aussi un majorat au profit de son fils aîné sur l'ensemble de ses biens libres, de la succession duquel il excluait les femmes ³.

Le majorat, ce mode de transmission des patrimoines si répandu dans les élites castillane de la fin du moyen âge au début du XIXe siècle, qui

¹

. Castro, Concepción de, *Campomanes. Estado y reformismo ilustrado*, Madrid, Alianza, 1996, p. 261-262.

² . Castro, *Campomanes...*, p. 392.

³ . Mayoralgo Lodo, José Miguel, conde de los Acevedos, *La Casa de Ovando (Estudio histórico-genealógico)*, Cáceres, Real Academia de Extremadura, 1991.

voulait que des blocs de biens constitués en fidéicommiss fussent transmis intacts, de génération en génération à un héritier unique, constitue le premier des deux thèmes de cet article. Le majorat est par définition discret dans la documentation. Une fois fondé, il n'apparaît plus guère dans les testaments, les actes de mutation ou les inventaires, qui fournissent l'arsenal habituel de l'historien de la société. Il faut aller le chercher dans les registres de *facultades* de la Chambre de Castille, dans les dossiers des procès de *tenuta* conservés aux archives du Conseil, dans les dépôts des Chancelleries, dans les papiers de famille, ou dans les actes du XIX^e siècle, à l'époque où un changement de législation les aura fait tomber sous le régime commun. L'histoire sociale l'oublie⁴.

4

. La bibliographie contemporaine est étonnamment réduite. Elle débute avec Clavero, Bartolomé, *Mayorazgo. Propiedad feudal en Castilla, 1369-1836*, 2^eme édition, Madrid, Siglo XXI, 1989, 473 p., un ouvrage essentiellement juridique qui laisse de côté bien des aspects essentiels. On est embarrassé pour citer d'autres études d'ensemble, fût-ce dans le cadre d'une région, en dehors du remarquable Pérez Picazo, María Teresa, *El mayorazgo en la historia económica de la región murciana, expansión, crisis y abolición (S. XVII-XIX)*, Madrid, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, 1990, 265 p., qui reconstitue la configuration des majorats murciens par régression à partir de l'état que révèlent les papiers du XIX^e siècle. Une prise de conscience récente amène la question au premier plan, ce dont témoigne l'intérêt nouveau, bien qu'à mon sens insuffisant, dont font montre pour le phénomène Catalá Sanz, Jorge Antonio, *Rentas y patrimonios de la nobleza valenciana en el siglo XVIII*, Madrid, Siglo XXI, 1995, p. 90-129 ou Hernández, Mauro, *A la sombra de la Corona. Poder local y oligarquía urbana, Madrid, 1606-1808*, Madrid, Siglo XXI, 1995, p. 138-144. On attirera l'attention sur l'erreur méthodologique trop fréquente qui consiste à étudier les patrimoines des classes dirigeantes en les réduisant aux biens libres.

Il est pourtant essentiel. Jorge Antonio Catalá Sanz estime que 90% des revenus de la noblesse valencienne, au XVIII^e siècle, venait des majorats ⁵. María Teresa Pérez Picazo calcule que dans l'actuelle province de Murcie, près de 60% des terres utiles et une proportion équivalente de l'eau d'irrigation appartenaient à des majorats ⁶. Au-delà de cet aspect quantitatif, il faut insister sur son rôle d'affirmation sociale. Le majorat n'était pas indispensable à la transmission groupée du patrimoine à un héritier unique, même dans un pays de droit successoral égalitaire comme l'était la Castille: d'autres voies étaient possibles, et on le vit bien après son abolition en 1836. Ce qui fit sa fortune et assura la diffusion dans l'ensemble de l'élite sociale castillane de cette forme légale que l'on réservait, lors de sa création au XIV^e siècle, à la plus haute aristocratie, c'est qu'elle devint un marqueur de la noblesse. Sa possession, possession personnelle ou dans la famille proche, était indispensable pour s'estimer noble, pour être considéré comme noble. L'aspect symbolique, nous y reviendrons, est ici capital.

On aurait tort de considérer le majorat comme moribond au XVIII^e siècle, même en ses dernières années. Certes il est attaqué par les Lumières ⁷; certes la monarchie prend des mesures pour limiter la mise en mainmorte de biens nouveaux, les taxe d'une contribution de guerre et finit même par en autoriser la vente à certaines conditions ⁸; certes, le système familial qu'il sous-tend, mais aussi sur lequel il repose, tend à se dérégler. Les exemples que nous avons cités ci-dessus montrent cependant qu'il reste au coeur des préoccupations d'une grande partie de l'élite espagnole.

⁵ . Catalá Sanz, *Rentas y patrimonios...*, p. 128.

⁶ . Pérez Picazo, *El mayorazgo*, p. 91-94. A ce chiffre il faut ajouter la mainmorte ecclésiastique pour arriver au total des biens retirés du libre marché de la terre.

⁷ . On connaît le réquisitoire fameux de Jovellanos, Melchor, *Informe sobre la ley agraria*, éd. Jorge Lage, Madrid, Cátedra, 1979 [1793], p. 228-243.

⁸ . *Novísima Recopilación*, livre X, titre XVII, lois 12 (1789), 13 (1795), 14 (1795), 16 (1798).

La famille constitue le second thème de ce travail. Famille au sens large. Dans une étape antérieure, nous avons montré, par une observation purement extérieure des réseaux d'alliance, comment l'ensemble des parents jusqu'au quatrième, voire au cinquième degré de parenté canonique⁹ constituait un ensemble familial cohérent et individualisable, fonctionnant selon des règles définissables, produisant des comportements prévisibles et répétitifs¹⁰. Nous examinerons ici le rôle que le majorat joue dans l'organisation de ces systèmes familiaux.

De leur définition même il résulte que ces derniers ne sont observables que sur une très longue période. Nous embrasserons donc près de quatre siècles, du milieu du XVe au premier tiers du XIXe. Notre ambition était au départ de suivre l'ensemble des relations qui, au sein d'une famille, affectent ou sont affectées par l'existence du majorat. Devant l'immensité de la tâche, même dans le cadre limité de l'examen d'une seule lignée, nous avons réduit nos ambitions à l'étude de la transmission des majorats. Il s'agit là d'une simplification temporaire. Une fois dégagées des règles provisoires permettent de nous orienter avec plus d'aisance dans ce maquis, nous nous réservons de reprendre l'ensemble des données pour replacer la transmission successorale du majorat dans le contexte général de relations intra-familiales.

Nous mettrons en évidence que la transmission des majorats est régie par un ensemble de règles complexes, qui débordent largement sa définition légale; nous montrerons ensuite comment le libre jeu de ces règles introduit nécessairement le désordre dans un monde que le fidéi-commis est au contraire censé ordonner; nous concluons en suggérant les voies par lesquelles le pouvoir royal a pu s'introduire dans les interstices ainsi ouverts pour établir avec les élites castillanes les fructueux rapports de collaboration

⁹ . Autrement dit, l'ensemble des personnes ayant en commun un père/mère (quatrième degré) ou un grand-père/grand-mère (cinquième degré) d'arrière-grand-parent.

¹⁰ . Dedieu, Jean Pierre, "Familia y alianza. La alta administración española del siglo XVIII", Castellano, Juan Luis, dir., *Sociedad, administración y poder en la España del Antiguo Régimen*, Grenade, Universidad de Granada, 1996, p. 47-76.

qui caractérisent l'époque moderne ¹¹. Nous nous appuyerons sur un exemple unique: celui de la famille Ovando, de Caceres. Pourquoi elle?

Pour des raisons documentaires d'abord. Une telle étude n'est envisageable qu'à la condition de disposer d'une ample documentation sur le groupe familial étudié, qui, outre les données généalogiques, nous renseigne sur les testaments, les échanges de biens, les choix matrimoniaux, les amitiés et les inimitiés, la position respective et le prestige des membres du groupe les uns par rapport aux autres, sur plusieurs siècles. Il est exceptionnel de disposer d'une telle masse documentaire et celle-ci reste, en tout état de cause, très longue à mettre en oeuvre. Or, dans le cas d'espèce, nous avons la chance que ce travail préparatoire ait été fait par un ouvrage récent, qui se veut et qui est avant tout oeuvre de généalogiste, mais qui accumule à propos de chaque personnage une quantité d'informations telle qu'il dépasse de cadre ¹². Nous l'utilisons comme un arsenal de données en combinant l'histoire des divers rameaux, qu'il sépare, en réorganisant sur une base chronologique généralisée une matière, qu'il répartit par branches familiales ¹³.

Pour des raisons scientifiques aussi. Peu peuplée, tirant l'essentiel de sa richesse de l'exploitation de pâturages loués aux transhumants de la Mesta; dominée pour partie par de grosses municipalités aux territoires gigantesques,

¹¹ . Sur l'importance de l'échange de bons procédés entre le souverain et les élites politiques du pays pour le gouvernement de celui-ci: Fernández Albaladejo, Pablo, *Fragmentos de Monarquía*, Madrid, Alianza, 1992, p. 241-352; Ruiz Martín, Felipe, *Las finanzas de la Monarquía hispánica en tiempos de Felipe IV (1621-1665)*, Madrid, Real Academia de la Historia, 1990, p. 25-50 et 71-115; Fortea Pérez, José Ignacio, *Monarquía y Cortes en la Corona de Castilla. Las ciudades ante la política fiscal de Felipe II*, Madrid, Cortes de Castilla y León, 1992, p. 298-342.

¹² . Mayoralgo Lodo, *Ovando...* Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement l'auteur. Je tiens à exprimer ici la reconnaissance que je lui voue pour son travail et l'enrichissement considérable qu'il a apporté à ma propre recherche.

¹³ . J'ai été beaucoup aidé par Isabelle Fourré, qui a rédigé un mémoire de maîtrise sur le problème. Qu'elle trouve ici l'expression de ma reconnaissance, non seulement pour l'immense travail matériel qu'elle a effectué, mais aussi pour la manière dont ses questions, faussement ingénues et toujours pertinentes, m'ont obligé à préciser ma pensée et à approfondir ma réflexion.

pour partie par les ordres militaires; aux mains, dès la fin du moyen âge, d'une noblesse urbaine puissante, bien dégagée du reste de la population, très vite organisée en lignages structurés, largement autonome vis-à-vis de la monarchie, capable de s'imposer et de faire respecter des règles de fonctionnement propres tout en assurant son pouvoir par le contrôle tant des municipalités que de l'administration territoriale des ordres militaires, l'Estrémadure porte à la limite bien des traits caractéristiques de la Castille tout entière¹⁴. Pour dégager un modèle de la complexité des phénomènes observés, c'est un avantage. Il restera à vérifier que les règles de fonctionnement énoncées s'appliquent bien ailleurs.

Nous avons fixé notre attention sur un majorat particulier, celui fondé par Diego de Cáceres Ovando à la fin du XVe siècle. Nous en avons porté sur un schéma (Schéma II) la succession complète jusqu'à sa disparition en 1836. Nous avons figuré sur le même croquis l'histoire de l'ensemble des majorats qui lui sont liés, soit qu'ils aient cohabité sur la même tête à un moment donné, soit qu'ils aient simultanément été détenus au sein d'un même ménage, l'un par le mari, l'autre par la femme. Nous avons considérablement simplifié la représentation graphique. Elle reste cependant complexe, et cette complexité est en soi un élément de notre démonstration. Les individus sont représentés par des numéros, croissant généralement de gauche à droite et de haut en bas. Une table indique leur nom et les données biographiques principales les concernant. Lorsque nous mentionnons dans le corps du texte

¹⁴ . Gerbet, Marie Claud), *La nobleza en la Corona de Castilla. Sus estructuras sociales en Extremadura (1454-1516)*, Cáceres, Diputación provincial, 1989, 222 p.; Gerbet, Marie-Claude, "Majorat, stratégie familiale et pouvoir royal en Castille. D'après quelques exemples pris en Estrémadure à la fin du moyen âge", *Les Espagnes médiévales. Aspects économiques et sociaux. Mélanges à Jean Gautier Dalché*, Nice, Université de Nice, 1984, p. 257-281; Melón Jiménez, Miguel Angel, *Extremadura en el Antiguo Régimen. Economía y sociedad en tierras de Cáceres, 1700-1814*, Mérida, Editora Regional de Extremadura, 1989, 428 p.; Aragón Mateos, Santiago, *La nobleza extremeña en el siglo XVIII*, Mérida, Biblioteca Juan Bautista Forner, 1991, 801 p. Ce passage à la limite caractérise aussi la région de Murcie: Pérez Picazo, *El mayorazgo...*

l'une des personnes qui figure sur le schéma, nous faisons systématiquement suivre son nom du numéro correspondant ¹⁵.

II. Les cinq piliers du majorat

Le majorat constitue un système fondé sur cinq principes.

a) *Le principe d'intangibilité.*

Pour bien le comprendre, il convient de rappeler les dispositions du droit successoral castillan – les règles sont différentes dans la Couronne d'Aragon et l'actuel Pays Basque. On procède en Castille au partage à parts égales des biens du défunt entre tous ses enfants ("les héritiers forcés"), à l'exception d'une quotité disponible du cinquième dont le testateur dispose comme il l'entend (le *quinto*), et d'une seconde quotité du tiers du reste (soit 27% du total) qu'il peut attribuer à l'un des héritiers forcés en sus de sa part. En cas d'absence de descendants, les ascendants se substituent à eux comme héritiers forcés. En cas d'absence d'héritiers forcés, le testateur dispose librement de l'ensemble de son patrimoine. Le droit place sur un pied de parfaite égalité l'homme et la femme; l'épouse reste propriétaire de sa dot, bien que durant son mariage le mari en ait l'administration; les acquêts sont partagés à parts égales entre le mari et la femme. Ainsi, en dépit de quelques dispositions restrictives, le droit castillan tend à favoriser la dispersion des patrimoines ¹⁶.

¹⁵ . Sur la démographie de Cáceres à l'époque qui nous occupe et sur les différences sociales face à la naissance et à la mort, Rodríguez Sánchez, Angel, *Cáceres: población y comportamientos demográficos en el siglo XVI*, Cáceres, Caja de Ahorros, 1977, 272 p. Sur l'organisation du pouvoir municipal et sur la conjoncture économique, Sánchez Pérez, Antonio José, *Poder municipal y oligarquía. El concejo cacereño en el siglo XVII*, Cáceres, Institución cultural "El Brocense", 1987, 174 p.; Caricol Sabariego, Milagros, *Cáceres en los siglos XVII y XVIII. Vida municipal y reformas administrativas*, Cáceres, Institución cultural "El Brocense", 1990, 151 p. Sur le poids économique local des familles que nous étudions, Pereira Iglesias, José Luis, "Las oligarquías extremeñas en el Antiguo Régimen", Lambert-Gorges, Martine, dir., *Les élites locales et l'Etat dans l'Espagne moderne du XVIe au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 1993, p. 79-96.

¹⁶ . Texte de lois correspondants dans la *Novísima Recopilación*, livre 10, titres 20 et 21. Exposé synthétique et comparaison avec les territoires espagnols non castillans dans: Gacto,

Le majorat est d'abord un instrument pour lutter contre celle-ci. Il consiste à regrouper à perpétuité des biens en un bloc unique, indivisible, inaliénable en tout ni en partie, transmis hors héritage à un héritier unique désigné par le fondateur, qui fixe librement l'ordre de succession de son choix "pour que sa Maison dure, se perpétue et se conserve, sans que se dissipent ni diminuent ses biens et sa fortune car, comme dit l'Evangile, tout royaume divisé contre lui-même périra" ¹⁷. Le majorat ne peut, en principe, être créé qu'avec l'autorisation du roi ¹⁸. Il est loisible, en revanche, à tout testateur de laisser ses biens à un majorat s'il n'a pas d'héritier forcé, de lui abandonner, dans tous les cas, la quotité disponible du quint, ou même celle du tiers si le titulaire de ce majorat est l'un de ses héritiers forcés. Les majorats peuvent comprendre tout type de biens, fonciers, immeubles, mobiliers, charges, titres de rentes et de créances, tombeaux... ¹⁹. Une fois inclus dans un majorat, un bien ne peut en sortir sous aucun prétexte, ni même être substitué par un autre, fût-il de même nature, sauf autorisation royale désignée dans la langue administrative de l'époque sous le nom de *facultad*. Non seulement la valeur globale de l'ensemble doit rester la même, et l'équilibre entre les divers types

Enrique, "El grupo familiar de la edad moderna en los territorios del Mediterráneo hispánico: una visión jurídica", Casey, James et al., *La familia en la España mediterránea (siglos XV-XIX)*, Barcelona, Crítica, 1987, p. 36-64.

¹⁷ . "Para que vuestra casa quede, finque y se conserve y no se disipen ni disminuyan vuestros bienes y hacienda, porque, como dice el Evangelio, todo reino en sí mismo se divide será en sí destruido", selon les termes du formulaire des licences royales de fondation (Clavero, *Mayorazgo...*, p. 228). Nous n'entrons pas dans le débat qui opposa les historiens du droit, entre autres sur le point de savoir si le majorat avait pour fonction première d'éviter la dispersion des biens ou de les préserver de la confiscation par le roi (Bermejo Cabrero, José Luis, "Sobre nobleza, señoríos y mayorazgos", *Anuario Histórico de Derecho Español*, 1985, LV, p. 253-305). Le problème ne se pose plus dans ces termes aux époques qui nous occupent: la question de la confiscation est passée de toute évidence au second plan.

¹⁸ . Agissant en tant que souverain absolu, suspendant dans un cas précis l'application du droit commun. Dans la pratique, la doctrine a considérablement assoupli cette obligation (Clavero, *Mayorazgo...*, p. 225-230).

¹⁹ . "Maioratus consistit in bonis mobilibus et immobilibus et incorporabilibus" (Clavero, *Mayorazgo...*, p. 260). Textes de loi dans la *Novísima Recopilación*, livre 10, titre 17.

de biens identique, mais encore chacun des éléments composant le tout doit être conservé²⁰. Tout au plus le titulaire peut-il améliorer tel ou tel d'entre eux (*mejora*) en augmentant sa valeur, transformer par exemple une terre à blé en vigne. Cette "amélioration" devient alors partie intégrante du fidéicommis, à son tour intangible. La gestion du majorat se caractérise donc par une grande rigidité, censée garantir sa pérennité. Nous verrons que, bien au contraire, ce trait sera l'une des causes essentielles de la dégradation du système.

b) Le principe de parenté biologique: le sang contre le sexe.

Les règles portant sur le choix du titulaire sont faites, elles aussi, pour assurer la pérennité du majorat. Le but consiste à maintenir celui-ci dans le lignage agnatique du fondateur. Il faut insister sur le fait que c'est lui qui les fixe. Il est libre de désigner le premier bénéficiaire comme il l'entend et de régler l'ordre des successions futures à son gré. Le Droit reconnaît ce principe: toutes les lois qui traitent de ce point se terminent par une clause équivalente à celle sur laquelle s'achève la loi 5 du titre XVII du livre X de la *Novísima Recopilación*: "sauf si le premier fondateur, dans les règles qu'il a édictées, en avait décidé autrement, auquel cas nous ordonnons que sa volonté soit respectée"²¹. Les lois successorales courantes ne s'appliquent que subsidiairement.

La norme suivie par les fondateurs consiste à éviter, autant que faire se peut, les successions féminines, qui impliquent, par mariage, le passage du majorat dans un autre lignage. Les femmes sont donc systématiquement défavorisées, et le frère cadet a la préférence sur la soeur aînée. Le fondateur peut même décider leur exclusion totale de principe (majorats d'agnation rigoureuse). Il reste toutefois tenu de choisir les héritiers au sein de sa parenté

²⁰ . Une exception est faite pour les titres de crédit, dont seule la valeur globale doit rester constante, à qualité de garantie égale.

²¹ . "Salvo si otra cosa estuviere dispuesta por él que primeramente constituyó y ordenó el mayorazgo, que en tal caso mandamos que se guarde la voluntad del que le instituyó".

de sang. En outre, seule la lettre des dispositions explicitement formulées par lui fait droit contre le régime commun. Diverses dispositions royales le rappellent au fil du temps, telle la pragmatique du 15 avril 1615 qui précise que, sauf agnation rigoureuse explicite, la femme proche parente du dernier titulaire hérite de préférence au mâle plus éloigné en parenté²². Cette rigueur introduit un élément d'incertitude: si un cas se produit que n'avait pas prévu le fondateur, la porte est ouverte à des transmissions certainement étrangères à sa volonté.

L'extrême rareté de l'adoption est remarquable. Elle est possible en droit²³, mais guère pratiquée, à en juger par le corpus que nous avons examiné. Elle aurait pourtant apporté une réponse efficace au défaut de succession de sang. Son absence est l'une des faiblesses principales du système de majorat espagnol²⁴. La reconnaissance des bâtards est, en revanche, une pratique courante²⁵. Elle exige une intervention royale. Le bâtard reconnu, cependant, n'hérite qu'à défaut d'enfants nés de mariage légitime²⁶: il est rare qu'un majorat lui revienne en fait.

[Schéma I]

En conséquence, même en cas d'agnation rigoureuse, le majorat peut sortir du lignage par défaut absolu d'héritier mâle et mariage de l'héritière. Une femme qui hérite transmettra le majorat à ses propres enfants, sans que les parents mâles du fondateur puissent intervenir par un quelconque

²² . *Novísima Recopilación*, livre X, titre XVIII, loi 8.

²³ . *Partida* IV, titre XVI.

²⁴ . Rappelons que Napoléon, lorsqu'il introduisit le majorat en France, prit toutes dispositions pour faciliter l'adoption par les titulaires dépourvus de descendance directe.

²⁵ . Il n'y a pas lieu de développer ici ce point. Signalons simplement qu'à en juger par l'exemple de la famille Ovando, la bâtardise était particulièrement fréquente au XVe et au XVIe siècle. Les bâtards mâles étaient alors totalement intégrés à la famille et nombreux ceux qui firent de belles carrières.

²⁶ . *Novísima Recopilación*, livre X, tit. XX, loi 7. Clavero, *Mayorazgo...*, p. 240-242.

mécanisme de retrait lignager, et le nouveau titulaire portera le nom d'une autre famille. C'est là un point clef, à la source d'une infinité de problèmes. Car il y a alors contradiction avec le but même de l'institution: le maintien de la maison, de la dynastie du fondateur. Il peut aussi y avoir contradiction avec le troisième des principes fondamentaux: celui de non-confusion.

c) Principe de non-confusion.

Ce principe découle des fins que l'on donne au majorat. Celui-ci est de toute façon légalement perpétuel et autonome. Même si plusieurs d'entre eux s'accumulent sur une même tête, ils restent légalement distincts et peuvent toujours se séparer par la suite. Cette non-confusion légale n'est cependant guère satisfaisante pour le fondateur. Ce qui l'intéresse, c'est la mémoire de son nom, de sa maison. Un individu peut certes accumuler les noms de famille pour garder la mémoire de l'ensemble des majorats qu'il possède, et la noblesse espagnole ne s'en prive pas, comme on sait ²⁷, mais l'usage limite la portée pratique de ce pis-aller. L'idéal reste la non-accumulation. Cette exigence n'est que partiellement satisfaite par la loi.

Le droit la reconnaît implicitement par la préférence systématique qu'il accorde aux hommes sur les femmes; explicitement, mais de manière très limitée, par une loi de 1534 qui interdit la fusion de plusieurs majorats valant plus de deux millions de maravédis sur une même tête par voie de mariage, afin "que ne se perde ni diminue la mémoire des fondateurs et de leur lignage" ²⁸. Dans les faits, c'est au fondateur de prendre ses dispositions pour la garantir. Il ne s'en prive pas. Outre la déclaration d'agnation rigoureuse, qui résout en principe le problème à la base, le majorat peut être déclaré incompatible avec tout autre. C'est une arme souvent utilisée, mais dont nous verrons qu'elle présente un inconvénient majeur: si elle préserve

²⁷ . Cette possibilité est acceptée par la doctrine (Clavero, *Mayorazgo*..., p. 256-257).

²⁸ . *Novísima Recopilación*, livre X, titre XVII, loi 7. "Por causa de haber juntado... por vía de casamiento algunas casas y mayorazgos... no se pierda la memoria de los fundadores... y la fama de ellos y de sus linajes".

l'indépendance du fidéicommis, elle empêche son possesseur d'en annexer d'autres.

Une technique courante consiste à imposer une clause selon laquelle le titulaire portera obligatoirement le nom, voire le prénom, du fondateur. Lorsque Francisco Ovando el Rico (70) fonde, en 1525, trois majorats pour ses trois fils, il prévoit l'imposition du nom et des armes d'Ovando à tous ²⁹. Le commandeur frey Martín Rol (15), dans le majorat qu'il fonde à la fin du XVe siècle en faveur de sa petite-nièce Teresa (A15), mêle divers moyens dans une combinaison qui eut à terme une efficacité redoutable. Il prévoit que le titulaire, s'il s'agit d'un homme, s'appellera Pedro Rol, et s'il s'agit d'une femme Teresa Rol. Il instaure une clause d'incompatibilité qui impose au titulaire, s'il se trouve hériter d'un autre majorat, de remettre celui des deux qu'il voudra à l'un de ses frères, à défaut à l'une de ses soeurs, par ordre de primogéniture avec préférence au mâle. Seul le fait d'être fils unique pourrait justifier la cohabitation temporaire sur une même tête avec un autre fidéicommis ³⁰. Du coup, le fils cadet de Teresa se fit appeler Pedro Rol de la Cerda (B22), et non Ovando Cáceres comme son père (A20). Il baptisa son propre fils, fils unique car il n'eut pas d'autres enfants mâles, Pedro, par précaution. Sa femme Isabel de la Peña (A86) désirait elle aussi fonder un majorat pour perpétuer le souvenir de sa mère, dont elle portait le nom. On appela donc l'aînée des filles Luisa de la Cerda (B80), comme sa grand-mère. Mais le fils mourut en bas âge. Du coup, Luisa devenait héritière du majorat du commandeur Rol. Elle changea de nom et prit celui de Teresa Rol Cerda [II]. Sa soeur cadette en revanche, baptisée Teresa Rol, prit à ce moment-là le nom de Luisa de la Peña (B81), puisqu'elle devenait l'héritière potentielle du majorat maternel ³¹.

²⁹ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 407. Rappelons que les numéros entre parenthèses qui suivent les noms renvoient au schéma III, p. 000.

³⁰ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 117.

³¹ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 163.

Cette insistance sur les éléments symboliques que constituent le nom et les armes met en évidence la nature profonde du majorat, qu'il est erroné de réduire à la seule transmission des biens matériels. Nous serions plutôt tenté de renverser l'ordre d'importance, et de considérer l'aspect "dynastique" comme essentiel, dans l'optique du fondateur, encore qu'il en aille sans doute autrement des héritiers. On comprend mieux dès lors les précautions qui entourent les alliances matrimoniales lorsque la coïncidence de deux majorats sur la tête des enfants du futur ménage est probable. Le mariage de Teresa Rol de la Cerda [II] (B80) s'accompagne d'un contrat qui mérite qu'on le résume. Elle épouse un sien cousin, Pedro Rol Ovando (B71). Celui-ci, à cette date, n'est pas héritier du majorat de son père (majorat de Francisco Ovando el Viejo (5)), car son frère aîné (B70) est encore en vie. Ses parents promettent donc au fiancé le quart et le tiers de leurs biens, autrement dit l'intégralité de la quotité disponible, à agréger au majorat du commandeur, dont doit hériter l'épousée. A condition que les héritier du majorat ainsi renforcé portent aussi leur nom: ils s'appelleront Pedro Rol Ovando de Cáceres et leurs armoiries mêleront celles des Ovando et des Rol, dans cet ordre. L'interdiction perpétuelle d'unir les majorats du Commandeur et de Francisco Ovando el Viejo est réaffirmée, aux conditions fixées par le commandeur ³².

L'idéal du majorat est et sera toujours la succession masculine de père en fils. Un simple coup d'oeil aux schémas qui accompagnent ce travail montre l'extrême difficulté de le reproduire à long terme. Sur les douze majorats que nous suivons depuis leur fondation, aucun ne connaît plus de quatre successions de ce type parmi les successeurs immédiats du fondateur. La suite la plus longue dans l'ensemble du corpus concerne les six successions du majorat du capitaine Diego de Cáceres Ovando (2), entre Francisco Torres Ovando (C21) (1545-1599) et Diego María Ovando Cáceres Torres (I20) (1755-1808). Cette rareté n'est pas propre à l'Extrémadure. Etudiant les

³² . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 418.

regidores de Madrid entre 1606 et 1808, Mauro Hernández note que seules 80 des 164 successions de majorats qu'il relève se font en ligne directe, de père ou de mère à fils. Il calcule que la probabilité que se produisent quatre successions en ligne directe masculine d'affilé n'est pas supérieure à 3% ³³. Nous pouvons donc éliminer le hasard comme responsable de cet état de fait. Il nous faut en rechercher les causes dans des facteurs structurels.

Les trois principes que nous avons exposés jusqu'ici définissent l'essence du majorat et peuvent se résumer en un seul: le principe de pérennité. Ils dépendent dans leurs modalités de la volonté du testateur et peuvent être formulés en termes juridiques. Les deux principes suivants posent des conditions de réalisation du principe de pérennité. Ils ne sont pas définis juridiquement, mais par la pratique. Leur récurrence dans l'univers observé permet cependant de les placer sur le même plan que les premiers au rang des fondements du majorat. Sous réserve d'inventaire exhaustif, tous les indices actuellement connus permettent de faire l'hypothèse qu'ils ne constituent pas une particularité de l'Extrémadure, mais qu'on les retrouve dans la Castille entière.

d) Principe de suralimentation

Le majorat du capitaine Diego de Cáceres Ovando, que nous venons de citer, se caractérise par l'absorption régulière au sein du tronc commun de fidéicommiss étrangers à la famille. Le trait attire l'attention sur ce que nous appellerons le principe de suralimentation. Nous entendons par là le fait que le majorat, une fois constitué, doit être sans arrêt alimenté en biens nouveaux pour faire face à l'inévitable dégradation que le temps fait subir aux éléments matériels qu'il embrasse. Ainsi, les archives de la Chambre de Castille sont-elles pleines de pétitions qui dénoncent la baisse des revenus d'un majorat jadis important et demandent l'autorisation de vendre une partie des biens

³³ . Hernández, *A la sombra...*, p. 162-163.

qu'il recouvre pour se procurer les capitaux nécessaires à la remise en état du reste ³⁴.

Or, les majorats ont à l'évidence beaucoup de mal à s'autofinancer. La notion d'amortissement est étrangère à l'esprit de leurs possesseurs. Le train de vie que leur statut social impose à leurs titulaires est la cause d'un perpétuel manque de liquidité, en leur interdisant certaines activités lucratives d'une part; en les obligeant à des dépenses ostentatoires de l'autre, dont la moindre n'est pas la dot qu'ils sont censés verser à leurs filles ³⁵. L'apport d'argent frais extérieur est indispensable, mais structurellement difficile. Les biens libres du titulaire, en effet, qui pourraient y être consacrés, sont partagés entre tous les enfants, et échappent en grande partie à l'héritier principal. L'expansion progressive du majorat au sein des familles semble de toutes façons avoir considérablement réduit leur part au sein des patrimoines. Leurs revenus, de ce fait, paraissent rarement suffisants, pour financer l'amortissement des "vínculos" ³⁶. L'emprunt sur hypothèque des biens du majorat est interdit, sauf autorisation royale, ce qui ferme la voie à la forme la plus courante de crédit à long terme dans l'Espagne du temps. Il ne reste dans la pratique que deux solutions pour éviter la catastrophe structurellement inscrite dans le système lui-même: concentrer systématiquement les ressources en biens libres de l'ensemble de la famille sur le majorat qui en constitue l'axe; éventuellement, phagocyter des majorats extérieurs, les vider de leur substance au profit du principal. Les deux furent pratiquées.

e) Le principe de concentration des moyens

³⁴ . AHN CON, lib. 448 et suivants.

³⁵ . Domínguez Ortiz, Antonio, *Las clases privilegiadas en la España del Antiguo Régimen*, Madrid, Istmo, 1973, p. 104-106, qui cite de nombreux exemples.

³⁶ . Nous manquons cruellement de données sur ce point. Nous ne connaissons pas d'études de patrimoine sur le long terme qui couvre à la fois les biens libres et les majorats en prenant en compte ce facteur d'amortissement.

Pedro José Solis Rivera (1678-1718) (F70) eut neuf enfants. Voici quel fut leur destin:

- Pedro Antonio Ovando Ulloa, né en 1703, mort en bas âge
- Diego Antonio Ovando Ulloa (G70), né en 1704, mort en 1773, corrégidor de Ubeda, régidor de Caceres, épouse Isabel Antonia Calderón Tordoya. Il hérite des deux majorats de son père. Comme ceux-ci sont incompatibles, il garde le premier et remet le second à son frère Pedro Nicolás
- Isabel Ovando Ulloa, née en 1705, morte en bas âge
- María Antonia Ovando Ulloa (G76), (1706-1766), mariée, nous verrons dans quelles circonstances, à Miguel Medina Contreras, comte de Medina Contreras, intendant de Valladolid
- Pedro Nicolás Ovando Rivera (G75) (1707-1731), célibataire, détenteur durant sa vie du majorat familial secondaire
- Cayetano Ovando Rivera (G73) (1710-1758), célibataire, détenteur du majorat familial secondaire après la mort de Pedro Nicolás. Il le transmet à son neveu Joaquín María Ovando Calderón (H70)
- Antonio Ovando Ulloa (1712-après 1757), célibataire, religieux de l'ordre militaire d'Alcantara
- Bárbara Ovando Ulloa (1715-1795); célibataire, religieuse au couvent de Santa María de Jesús de Caceres
- Ignacio Ovando Ulloa (1717-1787), célibataire, ordonné des ordres mineurs.

[Schéma II]

Toute la famille est au service du majorat. Les oncles et les tantes ne se marient pas, pour réserver la légitime qu'ils ont touchée sur les biens libres de leur propres parents à leur frère, titulaire du majorat, ou à son fils aîné, qu'ils nomment systématiquement héritier dans leur testament. Ces cadets, la famille les place dans des couvents ou sur des postes ecclésiastiques dont elle a le patronage. Ou alors elle les garde en réserve, soit pour se substituer à l'héritier en cas de stérilité de celui-ci, soit pour servir de réceptacle à des majorats en surnombre qu'ils remettront ensuite à leur neveu. C'est ce qui se produit au milieu du XVIIIe siècle pour le majorat de l'évêque Galarza qui, pour rester dans la même branche, est successivement remis à trois cadets célibataires (F61, G61 et I63).

Il est évident qu'à la mort du célibataire, ou à son entrée au couvent, il abandonne l'ensemble de ses biens et la part d'héritage à laquelle il aurait

éventuellement droit au majorat ou à son titulaire. Ce sont là des pratiques absolument normales. Santiago Ruiz Mateos estime que la moitié des enfants mâles de la noblesse d'Estrémadure qui arrivent à l'âge adulte au XVIII^e siècle, et 42% des filles ne se marient jamais. Un peu plus de 20% du total des enfants entrent dans le clergé ³⁷. Nous avons nous même trouvé des comportements semblables dans un groupe nobiliaire d'origine andalouse ³⁸. A la fin du XVIII^e siècle, le déclin démographique de la noblesse d'Extrémadure, sur lequel nous reviendrons, rend moins urgent l'application du principe de concentration ainsi entendu: le problème n'est plus tant, alors, d'éliminer les cadets que de trouver des héritiers...

On remarquera que tout cela exige une discipline féroce à l'intérieur de la famille. C'est elle qui décide du sort de ses membres: mariage ou célibat, carrière ecclésiastique ou civile. Ici, la vocation individuelle n'existe pas. Elle ne peut être que familiale. Santiago Aragón Mateos arrive à une conclusion semblable: "La dépendance des enfants vis-à-vis de leurs parents est totale" ³⁹. Je nuancerai simplement en prenant le mot parents non pas au sens de père et mère, mais au sens de parentèle. On remarquera aussi que la réduction drastique des mariages implique un affaiblissement démographique, une fragilisation des familles, qui jouent à chaque génération leur survie sur un reproducteur unique. La noblesse d'Estrémadure paiera un tribut très lourd à ces pratiques: il y avait huit familles nobles à Brozas au début du XVIII^e siècle, il n'en restait que trois à la fin; neuf et quatre à Trujillo; vingt-sept et sept à Cáceres. Les autres s'étaient éteintes ⁴⁰. Dans ces conditions, le majorat, théoriquement fait pour stabiliser les dynasties, conduisait tout au contraire,

³⁷ . Aragón Mateos, *Nobleza...*, p. 194.

³⁸ . Dedieu, "Familia y alianza...".

³⁹ . Aragón Mateos, *Nobleza...*, p. 195.

⁴⁰ . Aragón Mateos, *Nobleza...*, p. 261-262.

au suicide collectif. Nous soupçonnons que le phénomène existe ailleurs. La crise de l'Ancien Régime doit être comprise dans ce contexte.

Une telle concentration sur un descendant unique à chaque génération se retrouve d'ailleurs en Italie. A Naples, à partir de la fin du XVI^e siècle, les familles aristocratiques cessent de se diviser en plusieurs branches parallèles pour se réduire à un tronc unique ⁴¹. Un tel rétrécissement de l'alliance se constate, juste un peu plus tardif, dans la famille Ovando et ses alliés. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il est fréquent de marier plusieurs enfants, de créer plusieurs lignées. Au-delà, le successeur unique s'impose. Il faut y voir, à notre sens, non pas une évolution des conceptions de la famille et du mariage, mais un simple effet de la réduction des biens disponibles pour caser les cadets. On remarque que dans la période ancienne, l'installation autonome de ces derniers s'accompagne de la création de majorats pour chacun d'entre eux: Francisco Ovando el Rico (70), au début du XVI^e siècle, en fonda trois pour ses trois fils aînés ⁴². A *contrario*, dans la période de restriction, nous retrouvons des alliances multiples lorsque, pour une raison quelconque, le nombre de majorats disponibles le permet, comme chez les trois enfants (deux filles et un garçon) de Diego Antonio Ovando Ulloa (G70), alors que nous avons vu qu'à la génération précédente le taux de célibat avait été impressionnant.

Reste à parler du phagocytage d'un majorat par un autre. Nous en trouvons un exemple particulièrement clair dans l'histoire du majorat de 11 200 ducats de capital en argent liquide qu'avait fondé l'évêque Don Pedro García de Galarza (B85) en faveur de sa nièce Mariana de Galarza (C72b) en 1590, lorsqu'elle épousa Pedro Rol de la Cerda (C72). Il avait remis à la fiancée le capital correspondant, que son époux, en tant qu'administrateur des biens du ménage, avait placé à cens auprès des habitants d'Alcuescar,

⁴¹ . Delille, Gérard, *Famille et parenté dans le royaume de Naples (XVe-XIXe siècle)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991, p. 71.

⁴² . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 410.

désireux d'acheter un titre de *villa* qui les rendrait autonomes de Montanchez, dont ils dépendaient alors. Remarquons au passage que les Ovando possédaient de grands biens à Alcuescar. Quoiqu'il en soit, en 1611, la ville avait rendu l'argent et versé les intérêts correspondants. Entre temps, Mariana était morte. La propriété du majorat passait donc à l'aîné des ses fils survivants, García Galarza Ovando (D71). Celui-ci exigea de son père les biens qui lui revenaient. Or, les 11 200 ducats avaient disparu. On trouva un arrangement. Don Pedro compensa en prélevant sur ses biens libres la propriété de divers immeubles. García se contenta de ce qu'il faut bien appeler une restitution fictive qui le payait en monnaie de singe ⁴³. En 1636, sa soeur, Mariana Galarza (D75b), moins accommodante et héritière potentielle du majorat de Galarza, portait plainte contre le détenteur du majorat principal des Ovando en exigeant une compensation effective ⁴⁴. Il est évident que la fortune accumulée par l'évêque de Coria avait été engloutie dans le remise à flot du majorat que nous désignons dans nos tableaux sous le nom de Francisco Ovando [1], majorat principal de cette branche de la famille. Le plus illégalement du monde, car ni dans le droit spécifique aux majorats, ni en droit commun castillan, le mari ne pouvait disposer ainsi des biens de sa femme. Pour un cas connu, combien nous échappent, recouverts du voile d'un silence complice par une famille qui met au-dessus de tout ses intérêts collectifs?

A tout cela, il convient d'ajouter l'agrégation fréquente de la dot au majorat du mari, consentie par l'épouse dans son testament. C'est le cas de Marina Gómez Monroy, femme de Francisco Torres Ovando (C21), en 1613, qui agrège au majorat du capitaine Diego de Cáceres Ovando, majorat

⁴³ . On compte, par exemple, pour 4 200 ducats les travaux que Pedro Rol Ovando déclarait avoir fait au palais que possédaient les Ovando à Cáceres et on les attribua au majorat de Galarza. Il est évident que ces biens étaient d'une part physiquement inséparables du palais en question (lequel relevait du majorat principal de cette branche des Ovando); qu'ils étaient d'autre part très certainement surévalués.

⁴⁴ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 436.

principal de la famille de son mari, les 9 000 ducats qu'elle avait apportés en dot ⁴⁵. Elle ne mourra que onze ans plus tard, mais la famille, à l'évidence, prenait ses précautions.

Voici donc les traits structuraux qu'une étude attentive de la pratique a dégagés. On remarquera qu'ils sont contradictoires. Le principe de concentration est en contradiction avec le principe de pérennité; le principe de suralimentation avec celui de non-confusion. De ce fait, le fonctionnement même du système engendre le désordre que son organisation était censé éliminer.

Le moment est venu d'examiner empiriquement un système particulier de majorats liés par les liens de parenté qui unissent leurs titulaires et d'examiner concrètement les conséquences qu'implique l'application de ces règles.

III. De la transmission du majorat et du bricolage successoral

Comme nous l'avons dit plus haut, nous nous appuyerons sur l'exemple du majorat de Francisco de Ovando el Viejo (5), autour duquel nous avons regroupé les affins. Nous ne reviendrons pas sur les principes d'élaboration du schéma, qu'il faut sous les yeux pour comprendre ce qui suit (Schéma II). Nous n'entreprendrons pas de décrire systématiquement l'ensemble des faits enregistrés. Nous nous contenterons de commenter quelques traits remarquables.

a) Une lignée forte

Une première lignée attire l'attention, sur la gauche du schéma. Elle se caractérise par son caractère linéaire, sa verticalité. Elle est centrée sur le majorat du capitaine Diego de Cáceres Ovando (2). On est frappé par sa capacité d'agrégation: elle absorbe d'autres majorats, et ne les rend pas, tels le majorat du maréchal Torres (A14), fondé en 1514, qui prévoit pourtant l'obligation du nom et des armes sous peine de transfert au cadet, absorbé en

⁴⁵ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 190 et 92.

1572⁴⁶; le majorat fondé en 1632 par Juan Sánchez Herrera (C05), conjointement avec sa femme, sur des biens sis à Villanueva de la Serena et à Medellín⁴⁷; le majorat des marquis del Reino, fondé en 1742 par Alonso Nicolás Ovando Solís (G21), le frère du titulaire de la lignée principale, qui gagna son titre à la pointe de l'épée au cours des campagnes d'Italie et mourut brigadier des suites d'une blessure reçue à la bataille de Camposanto⁴⁸; le majorat enfin des comtes de las Encinas, agrégé en 1765 à la mort de María del Carmen Aguilar Loaysa (H21).

La lignée est servie par l'habileté de sa politique matrimoniale. Elle l'est aussi par le hasard biologique: absence de rupture dans sa descendance masculine du milieu du XVe au début du XIXe siècle; une seule succession entre frères sur l'ensemble de la période, et celle-ci favorable, puisque elle permet l'agrégation du majorat du maréchal Torres; décès opportun de Juan Sánchez Herrera (D05), décès tout aussi opportun du brigadier Alonso Nicolás Ovando (G21), au moment même où sa carrière lui ouvrait enfin les portes du mariage, à l'instar de nombreux militaires de son rang, qui convolent la cinquantaine venue. Tout cela est vrai, mais n'aurait pas suffi. Le maintien dans le tronc commun du majorat du maréchal Torres, étant donné les conditions posées à sa fondations, n'avait rien d'évident. Il n'alla d'ailleurs pas sans problèmes. Lorsque Francisco Torres Ovando (C21) hérita le majorat du capitaine Diego de Cáceres, en 1583, il dut rétrocéder le majorat du maréchal à sa soeur, Teresa Torres Ovando (C22). Un accord fut alors passé, qui divisait le fidéicommis en deux et en laissait une partie aux mains de Francisco et de ses descendants. Le reste réintégra la lignée principale en 1789, par extinction de la descendance de Teresa⁴⁹. L'étonnant de l'affaire,

⁴⁶ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 86

⁴⁷ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 100.

⁴⁸ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 104-108.

⁴⁹ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 90 et 113.

nous le verrons, ce n'est pas tant l'accord passé en 1583 que le fait que personne n'ait songé à l'attaquer au cours des deux siècles qui suivirent. La lignée du capitaine Diego Cáceres Ovando possédait donc, outre les atouts que nous venons d'énumérer, un pouvoir d'attraction sur lequel il faudra revenir.

b) La difficulté de l'absorption

Le groupe qui occupe le centre du schéma est singulièrement plus complexe. Le majorat principal, celui de Francisco Ovando el Viejo reste dans la descendance mâle du fondateur, mais connaît quelques vicissitudes: deux successions transversales de frère à frère presque coup sur coup, en 1598 et vers 1610, et entre les deux une succession directe de grand-père à petit-fils en 1601. Nous reviendrons sur cette période après avoir décrit les autres éléments du contexte.

L'histoire de cette lignée est une suite d'absorptions ratées. Le cas le plus extraordinaire est certainement celui du majorat du Commandeur Rol, fondé dans les dernières années du XVe siècle par Frey Martín Rol (15), commandeur de Cabeza de Buey, dans l'ordre d'Alcántara. Nous en avons déjà parlé à propos des clauses de la fondation sur l'usage des noms. Nous avons alors mentionné son incompatibilité avec tout autre fidéicommis. Ceci rend sa capture particulièrement difficile. Il passe d'abord, comme prévu, à la nièce du fondateur (A15), qui le transmet elle-même à son fils cadet (B22). Il échappe ainsi la lignée du capitaine Diego de Cáceres Ovando – nous noterons que c'est le seul échec de sa politique d'absorption en trois siècles –, car l'intéressé se marie et a deux filles. L'aînée (B80) épouse Pedro Rol Ovando Cáceres (B71), le cadet du majorat de Francisco Ovando el Viejo. Leur fils aîné, Pedro Rol Ovando Cerda (C72), celui-là même que nous avons vu vider de sa substance avec tant d'habileté le majorat de sa femme, hérite directement du majorat du Commandeur, qui lui vient de son grand-père en 1580, car sa mère est morte l'année précédente. A cette date, Pedro Rol n'est pas en position d'hériter du majorat principal de sa lignée, celui de Francisco

Ovando el Viejo: son oncle, Francisco Ovando Mayoralgo (B70), est encore en vie. Il reçoit donc sans problème le majorat du Commandeur. A vrai dire, il doit pour cela rétrocéder à sa tante (B81) le majorat d'Isabel de la Peña Monroy, qui lui était venu de sa grand-mère par l'intermédiaire de sa mère, mais cela ne lui fait pas problème, la différence de revenu entre les deux successions justifiant amplement le sacrifice ⁵⁰.

Le choses se corsent lorsqu'en 1601, Pedro hérite du majorat de Francisco de Ovando el Viejo. Il tente alors une opération hardie pour conserver dans la famille les deux fidéicommiss. Il renonce à la succession Ovando, et place directement ce majorat au nom de son fils aîné, Fulgencio Pedro Ovando Rol (D70), alors âgé de neuf ans. Nous savons comment après avoir épuisé la substance du majorat de son épouse, il en mit la coquille vide au nom de son fils cadet, García Galarza Ovando (D71), encore bébé. Il va sans dire qu'il administrait personnellement l'ensemble. Dressant la liste de ses biens, il ne fait d'ailleurs aucune différence de l'un à l'autre ⁵¹. Cette audacieuse manoeuvre est réduite à néant par la mort prématurée des deux enfants. Du coup, les trois majorats sont destinés à aboutir sur la même tête, celle de leur frère cadet, Francisco Antonio Rol Cerda (D75). Celui-ci s'avère incapable de gérer la situation. Le majorat de Galarza, ou ce qu'il en reste, passe après des vicissitudes diverses à une branche cadette. Le majorat du commandeur est cédé à un fils cadet (E51), que l'on ne marie pas. A la mort de celui-ci, il revient à l'aîné, héritier du majorat principal, Pedro Francisco (E50).

Il n'est pas seul d'ailleurs sur sa tête. Son père avait épousé une madrilène (D76), fille d'un fiscal du Conseil des ordres militaires (C73) et soeur d'un gentilhomme de la chambre de don Juan d'Autriche (D74), de la famille Castejón, originaire d'Agreda. Lorsqu'on sait le poids des ordres militaires en Estrémadure, il faut considérer cette alliance dans la plus haute

⁵⁰ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 162.

⁵¹ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 435.

des instances qui les administraient comme avantageuse en tant que telle. Elle le fut d'autant plus que le gentilhomme (D74) eut l'excellente idée de mourir célibataire, en laissant à son neveu (E50) son majorat (majorat de Castejón) et son titre de marquis de Camarena ⁵². Du coup, Pedro Francisco (E50) se retrouvait à la tête de trois majorats, tous incompatibles les uns avec les autres, respectivement acquis en 1653, 1669 et 1679. Curieusement, personne ne protesta et à sa mort, en 1701, il les transmet tous trois à son fils unique, alors âgé d'un an seulement, Vicente Francisco Ovando Rol Cerda (F50).

Celui-ci est placé sous la tutelle de sa mère, qui assume cette fonction même après son remariage ⁵³. Dans l'héritage, se trouve le poste d'*alguacil mayor* de Caceres, fonction importante au niveau municipal. L'administration en est confiée, pendant la minorité du titulaire, à son cousin, Francisco Antonio Ovando Rol Castejon (F60). Il est possible que celui-ci ait exercé en outre sur son jeune parent une sorte de tutelle. En tous cas, lorsque, majeur et déjà divorcé d'une première épouse, Vicente Francisco (F50) récupère son bien, son cousin le prend mal et l'attaque en justice pour la possession du titre de Camarena, qu'il estime incompatible avec le majorat du Commandeur. En 1726, il obtient une sentence favorable de la Chancellerie de Valladolid. En 1731, après divers appels et contre-appels, les deux parents acceptent un compromis: Vicente Francisco cède à Francisco Antonio le majorat du Commandeur plus une pension annuelle de 3 000 réaux, moyennant quoi l'autre abandonne les poursuites. Il ne cherchait sans doute pas autre chose ⁵⁴.

L'entente est rétablie, mais la famille toute entière en sort affaiblie: une sentence judiciaire avait déclaré l'incompatibilité des deux majorats que

⁵² . Un titre acquis par l'oncle du fiscal, Diego de Castejón y Fonseca, évêque de Lugo, président du Conseil de Castille entre 1640 et 1643 (Fayard, Janine, *Los miembros del Consejo de Castilla (1621-1746)*, Madrid, Siglo XXI, 1982 [1979], p. 143, n. 30; Cadenas y López, Ampelio Alonso, *Elenco de grandezas y títulos nobiliarios españoles*, 1990, Madrid, Hidalguia, 1990, p. 177).

⁵³ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 449.

⁵⁴ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 479.

possédait son chef. A la fin des années 1750, un descendant d'une branche collatérale des Castejón d'Agreda réclame le majorat du même nom. Il avait déjà obtenu en 1731 une compensation secondaire – les biens du fidéicomis situés à Agreda – pour abandonner l'intention qu'il avait manifestée de se porter partie dans l'affaire qui déchirait les Ovando Rol. Après un long procès, la Chancellerie de Valladolid confirmait la sentence de 1726, mais la branche d'Agreda n'en bénéficia pas: le majorat de Castejón fut attribué à une petite-fille (I62) de Francisco Antonio (F60) ⁵⁵. Du coup, Francisco Vicente (F50) perdait son titre de marquis. Pas pour longtemps, car le roi eut la bonté de le lui rendre. Il y eut désormais deux marquis de Camarena: celui de Camarena la Vieja, porteur de l'ancien titre, et celui de Camarena la Real, créé pour Francisco Vicente ⁵⁶.

La partie droite du schéma, centrée autour du majorat que fondèrent solidairement au début du XVI^e siècle Rodrigo de Ovando (60) et son fils Gutierre (A65), marque le phénomène inverse à la difficulté d'agrégation: la capacité d'un tronc à conserver. Les vicissitudes du bloc composé des majorats d'Antonio García Cáceres, Hernando Montenegro et Juan Gutiérrez Flores, tous trois agrégés à la branche principale à des dates diverses, sont particulièrement instructives à ce propos. Une fois pourtant ils furent sur le point de quitter le bercail, lorsqu'il tombèrent en 1762 entre les mains de María Cayetana Ovando Calderón (H69), alors mariée à Francisco Vicente Ovando Rol Cerda (F50) ⁵⁷, celui-là même dont nous venons de parler. Un procès habilement suscité par une cousine (H80), elle-même mariée à un individu dépourvu de majorat, y mit bon ordre ⁵⁸.

c) Selon que vous serez puissant ou misérable...

⁵⁵ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 458-459.

⁵⁶ . Cadenas, *Elenco...*, p. 177.

⁵⁷ . Il n'a pas été possible de matérialiser de mariage sur le schéma, étant donné la complexité graphique de l'ensemble.

⁵⁸ . Mayoralgo, *Ovando...*, 340.

On aura remarqué l'extrême complexité du jeu et l'extraordinaire difficulté à prendre des décisions certaines. Francisco Antonio Ovando Rol (F60) était certainement très fier d'avoir dépouillé son cousin, et il l'aurait été encore plus s'il avait pu apprécier le résultat final de la manoeuvre: deux majorats pour ses descendants. Mais cette même manoeuvre leur fit perdre à nouveau le majorat du Commandeur, qui revint dans la descendance de Vicente Francisco par le jeu des incompatibilités, lorsque l'arrière-petit-fils (J60) de Francisco Antonio (F60) hérita en 1808 du majorat de Castejón. Or, c'est la sentence de 1726 qui avait déclaré l'incompatibilité totale des deux ⁵⁹.

Insécurité. Telle est l'impression dominante. Le majorat est fait pour assurer la régularité des successions, la perpétuation des familles. Le simple jeu des contradictions qu'enferme son principe conduit au résultat inverse: complexité, imprévisibilité. Ce désordre, nous insistons là-dessus, est indépendant de la volonté des hommes: il est lié aux conditions mêmes qui régissent le fonctionnement du système. Il s'accroît au fil du temps, car les dérèglements sont cumulatifs, et chaque génération, en improvisant les solutions qui permettent à la mécanique de fonctionner encore un peu, ajoutent quelque chose à l'écart entre la norme – la volonté explicite des fondateurs – et les faits, nouvel interstices où viendra se glisser le hasard biologique ou le ressentiment d'un exclu. Il est probable que le désordre passe par un apogée vers le milieu du XVIII^e siècle. Au-delà, l'effondrement démographique des lignages, à Caceres au moins, semble amener une simplification radicale du système, par concentration des fidéicommissaires sur un nombre réduit de têtes.

Les juristes tentèrent un effort considérable pour réduire ces incertitudes. Ils divisèrent et subdivisèrent les majorats en classes et en sous-classes: majorats d'agnation, de féminité, d'élection, alternatifs, de secundo-géniture, pour essayer d'introduire un certain ordre dans ce fouillis ⁶⁰. Ils ont

⁵⁹ . Mayoralgo, *Ovando...*, 469.

⁶⁰ . Roxas, Hermenegildo, *Tractatus posthumus de incompatibilitate regnorum ac majoratum...*, Lyon, 1746; Aguila y Roxas, Fermín Alfonso, *Additae quaestiones de*

beau faire, nombre de procès pour majorat comptent au nombre des causes célèbres pour leur complexité, dans laquelle les avocats eux-mêmes se perdent. Au point que, comme nous en avons vu plusieurs exemples, la plupart se terminent par une transaction ⁶¹.

Transaction imposée par la parenté proche, à l'évidence, puisque ces querelles internes fragilisaient la position du groupe tout entier vis-à-vis de l'extérieur. Car il s'agit toujours de querelles internes. Seuls peuvent agir en matière de majorat des ayants droit, donc, sauf exception, des membres de la famille relativement proche, au sens du moins que les gens de cette époque donnaient à ce terme, si l'on veut bien considérer que les limites du groupe familial se situent pour eux aux environs des quatrième ou cinquième degrés de parenté canonique ⁶². La force de la position d'un individu au sein de sa famille est donc l'élément déterminant: si celle-ci est assurée, il pourra se permettre à peu près n'importe quoi; si elle est affaiblie, l'indiscipline apparaîtra et les procès avec elle.

Reprenons nos données. Pedro Rol Ovando de la Cerda (C72), dont nous avons mesuré les succès, a 32 ans à la mort de son père. Il est alors déjà veuf et a cinq enfants vivants. Par le mariage et la procréation, il a capté pour le compte du lignage le majorat de l'évêque Galarza: ce n'est certes pas lui qui a pris l'initiative de la manoeuvre, mais il a joué son rôle à la perfection. Il exerce depuis vingt ans l'office d'*alférez mayor* de Caceres, qu'il a hérité de son grand-père maternel et qu'il a victorieusement défendu avec l'aide de sa parenté contre les attaques du clan des Ulloa, les ennemis jurés des Ovando,

incompatibilitate regnorum et majoratum ad tractatum D. Hermenegildi de Roxas, Cologne, 1738; Roxas Almansa, José Manuel, *Tractatus unicus de incompatibilitate regnorum et majoratum*, Madrid, 1755.

⁶¹ . Vallejo, Jésus, "Amor de árbitros. Episodio de la sucesión de Per Afán de Ribera el Viejo", Scholz, Johannes Michael, dir., *Fallstudien zur spanischen und portugieschen Justiz 15. bis 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, Vittorio Klostermann, 1994, p. 211-269; Pérez-Prendes Muñoz-Arraco, José Manuel, "El pleito de los diez nobles", *ibid.*, p. 669-696.

⁶² . Dedieu, "Familia y alianza..."

inquiets de perdre la majorité dans la municipalité. Tout indique que c'était une forte personnalité

Au cours de sa vie il joue le rôle de chef d'orchestre dans le combat que mène le clan pour le contrôle de la ville, il assemble une imposante fortune et se constitue une solide clientèle. Il avait le prestige suffisant et les moyens de s'imposer. Il ne se priva pas d'utiliser cette position de force. Il eut le front de s'attaquer en 1619 au marquis de Leganés, Diego Mesía Felipez de Guzmán, un cousin d'Olivares, à qui, avec d'autres de sa parentèle, il réclama la cession d'un majorat ⁶³. Toujours à l'offensive, il conquiert de haute lutte sur un cousin, devant la Chancellerie de Grenade, la moitié du droit de patronage fondé en 1595 par Juan Durán de Figueroa sur le couvent de la Conception de Caceres ⁶⁴. Il eut lui-même à faire face à des attaques: en 1580, jeune encore, il fut confronté aux revendications de Luisa de la Peña (B81), à laquelle il dut rétrocéder le majorat d'Isabel Peña Monroy ⁶⁵; au début des années 1620, il subit un procès gagné par sa fille, Ana Ovando Rol Cerda, à propos des biens de son grand-père maternel, Pedro Bustos de Matallana ⁶⁶. Rien de grave, mais un bon indicateur du fait qu'un chef de famille ne pouvait se permettre de baisser la garde, tant étaient fortes les tensions dans sa parenté proche ⁶⁷.

La situation de son arrière-petit-fils, Vicente Francisco Ovando Rol de la Cerda (F50), dont nous connaissons les malheurs, est inverse. Son père (E50) avait été un grand rassembleur de majorats, à coup d'accords et de conventions fondés sur des partages, peu en consonance avec la volonté des fondateurs ⁶⁸. Ce bâtisseur laisse un fils unique, orphelin à un an, et ses biens,

⁶³ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 394.

⁶⁴ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 434. Ce patronage était particulièrement important car c'est à la Conception que la bonne société de Caceres avait coutume de placer ses filles en surnombre.

⁶⁵ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 437.

⁶⁶ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 437. Ni Ana, ni don Pedro ne figurent sur le schéma II.

⁶⁷ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 431-435.

⁶⁸ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 443.

mal assurés, aux mains d'une épouse remariée et d'un cousin jaloux. La fortune de l'enfant est ébranlée par la Guerre de Succession. Des procès perdus, un premier mariage raté qui se termine par une annulation – il avait épousé à treize ans une Castejón d'Agreda âgée de dix-neuf dans un effort désespéré pour sauver le majorat de Diego González Castejón –, les majorats qui lui échappent les uns après les autres, tout cela était dès le départ inscrit dans la faiblesse de sa situation personnelle ⁶⁹.

Dans un monde impitoyable où survivre signifie écraser les autres, il n'y a pas de place pour les faibles. On remarquera incidemment que la tâche du chef de famille pour s'imposer est de plus en plus difficile avec le temps, au fur et à mesure que grandit le cercle des ayants droit, au grès des mariages et des successions. Complexité et fragilité croissante: plus on avance dans le temps, plus le titulaire du majorat, ou d'un groupe de majorats, éprouve la nécessité d'être investi d'une autorité forte. C'est en dehors du groupe familial qu'il va la trouver.

d) Le roi, régulateur suprême.

Nous savons comment Francisco Vicente Ovando (F50) prit sa revanche et acquit le titre de marquis de Camarena la Real. Il mourut à la tête d'une fortune qui lui assurait des revenus de 10 000 ducats par an. Ses biens libres comprenaient plusieurs maisons à Madrid, un paquet d'actions de la Compagnie de Caracas, un lavoir à laine à Caceres, le *lavadero* de San Miguel, qu'il construisit en 1751 ⁷⁰. Une gestion rigoureuse par l'intermédiaire d'hommes d'affaires avisés et bien tenus en main, explique certainement ce redressement ⁷¹. Sa carrière politique n'y est pas non plus étrangère.

⁶⁹ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 449-463.

⁷⁰ . Melón, *Extremadura...*, p. 186.

⁷¹ . Melón, *Extremadura...*, p. 186 et p. 284.

Chevalier de Calatrava depuis 1705, il obtint ce titre à cinq ans en utilisant la concession d'un habit faite par le roi à son grand-père, Francisco Antonio Rol de la Cerda (D75), que la famille n'avait pas encore mise en oeuvre ⁷². C'était sans doute une première tentative de redresser une situation compromise. En 1731, l'année même où il perd le procès intenté par son cousin Francisco Antonio Ovando Rol (F60), il entre dans la Garde du corps. Unité d'élite réservée à la noblesse et chargée de la protection personnelle du roi, elle procurait un contact direct avec le souverain et contenait la promesse d'une brillante carrière ⁷³. Dès 1732, il est choisi par le marquis de Montemar pour lui servir d'aide de camp dans la campagne d'Oran, puis dans ses campagnes d'Italie à la tête de l'armée espagnole qui conquiert Naples pour le futur Charles III. C'est lui qui est désigné par le commandant en chef pour courir à Madrid annoncer la capitulation d'Orbitello, qui met fin à la campagne, ce qui lui vaut une flatteuse promotion. Il est ensuite chargé de la garde rapprochée de l'infant Louis pendant le reste de la guerre ⁷⁴.

Une carrière commencée sous de si beaux auspices ne pouvait en rester là. Commandeur des commanderies de Vallaga et d'Algarga depuis 1731, il est nommé en 1764 commandant général de l'armée d'Estrémadure, en 1766 gouverneur de Badajoz, en 1774 capitaine général de Vieille Castille. Ce n'était pas à Zamora, capitale de cette circonscription, que se situaient ses intérêts. Ainsi obtient-il l'année suivante son transfert à la capitainerie général d'Estrémadure, qu'il occupe jusqu'à sa mort, en 1781 ⁷⁵. La coïncidence absolue entre la sentence qui le prive du majorat du Commandeur Rol, sans doute le révélateur à ses propres yeux de la fragilité de sa position locale, et

⁷² . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 438.

⁷³ . Il y précède de cinquante ans un autre *extremeño* célèbre, Manuel Godoy.

⁷⁴ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 453-454.

⁷⁵ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 449-463 et les données du fichier des carrières des agents de la monarchie que nous tenons.

son entrée au service du roi, en dit long sur ses motivations: il se met en fait sous la protection du souverain. Et cette protection ne fut pas vaine.

Son cas n'est pas unique. Derrière les carrières à succès, nous trouvons presque systématiquement le roi. Les descendants du capitaine Diego de Cáceres Ovando (02), dont nous avons remarqué l'efficacité dans l'exercice difficile de l'agrégation de majorats, maintiennent soigneusement, de génération en génération, leur connexion avec le souverain en plaçant régulièrement des membres de leur famille dans l'administration royale. Cette politique, dans le cas que nous étudions ici, semble s'accroître au XVIII^e siècle, après, peut-être, une certaine éclipse au XVII^e siècle. L'arbre des descendants de Diego Antonio Ovando Cáceres (F20) est éloquent à ce propos.

[Schéma III]

De ses quatorze enfants, un mourut en bas âge, sept furent placés dans le clergé. Deux se mirent au service de la monarchie: Pedro Javier (1702-1730) (X15) mourut second lieutenant du régiment d'infanterie de la garde espagnole, trop tôt pour briller; et nous savons ce qu'il advint de l'autre, Alonso Nicolás Solís (G21), le premier marquis del Reino. Deux filles, par ailleurs, furent mariées avec des personnages qui jouèrent un rôle de premier plan dans les affaires du roi. Cándida (X05) épousa en 1705 Antonio Sanguineto Zayas (X06), alors corrégidor de Cáceres, qui fut par la suite corrégidor de Madrid et mourut à 47 ans surintendant du royaume de Galice: s'il avait vécu la réforme de 1749 aurait fait de lui l'un des premiers intendants. María Micaela surtout, épousa en 1712 Francisco Javier Goyeneche Balanza, le fils de Juan Goyeneche, le grand banquier de Philippe V. Il la prit sans dot. Pour ce petit-fils d'un nobliau de Navarre, épouser la descendante d'une des meilleures familles de Cáceres constituait une promotion. Pour qui sait l'influence considérable dont jouissait déjà les Goyeneche et la fortune qu'ils étaient en train d'accumuler, ce furent les Ovando qui firent la bonne affaire ⁷⁶.

⁷⁶ . Mayoralgo, *Ovando...*, p. 102-109.

Nous ne nous attarderons pas à détailler tout ce que le souverain peut apporter à un majorat. Rappelons simplement l'importance des procès, si nette dans les exemples que nous avons cités: ils sont systématiquement jugés par des cours royales, les chancelleries pour les procès sur la propriété, le Conseil de Castille pour les procès de *tenuta*, qui décidaient du possesseur provisoire en attendant la sentence définitive sur la propriété. Rappelons le rôle des "facultés" royales, essentielles pour la gestion des patrimoines placés en mainmorte et qui attendent leur historien. Sans revenir sur le rôle de la licence royale dans la fondation, insistons sur le fait que les fondateurs des principaux majorats que nous avons étudiés ont presque systématiquement assis leur fortune sur le service du souverain; et que presque toujours, ils ont reçu l'appoint décisif de frères ou de cousins bien placés au service du roi. Nous comparerons ces derniers à des "châteaux d'eau" redistribuant honneurs, richesses et fonctions. Rappelons enfin un trait qui mérite mieux que la mention que nous en avons faite au passage: l'importance des places dont dispose le souverain dans l'administration, dans l'armée, dans la marine, dans le clergé et dans les ordres militaires, pour caser les cadets. De toutes parts donc le majorat tient au roi ⁷⁷.

Conclusion: un instrument essentiel de l'exercice du pouvoir

Reprenons les thèses qui sous-tendent ce travail.

1) Le majorat, conçu dans un sens quasi dynastique, est la base de l'organisation sociale des élites d'Estrémadure à l'époque moderne. Leur vie toute entière est orientée en fonction de lui, les grandes décisions, celles qui fixent vraiment le destin des individus, celles qui concernent le mariage et la carrière, sont prises dans un cadre familial, en fonction de ses intérêts. Il est l'objet d'un investissement sentimental et symbolique considérable.

⁷⁷ . Sur les aspects économiques de cette dépendance: Domínguez Ortiz, *Clases privilegiadas...*, p. 92-119; Yun Casalilla, Bartolomé, *Sobre la transición al capitalismo en Castilla. Economía y sociedad en Tierra de Campos (1500-1830)*, Valladolid, Junta de Castilla y León, 1987, p. 314-320.

2) Le majorat n'est pas qu'une catégorie légale. Il constitue aussi un système familial très structuré, qui génère des pratiques sociales extrêmement rigides.

3) Les différents éléments qui organisent ce système sont contradictoires entre eux. Laissé à lui-même, le système évolue dans le sens d'une désorganisation croissante, que les individus pallient par un "bricolage" intensif, établissant au coup par coup un *modus vivendi* fondé sur des solutions de fortune, elles-mêmes contradictoires avec les fondements juridiques du système.

4) De ce fait, ces solutions génèrent à leur tour des désordres qui vont progressivement s'amplifiant et créent une insécurité croissante pour les acteurs.

5) Pour pallier celle-ci, ces derniers n'ont d'autre recours que de se placer sous la protection du roi, qui, en tant que souverain absolu, a les moyens de résoudre radicalement tout problème à la satisfaction des intéressés, non pas par un bricolage honteux qui ruse avec la loi, mais par une décision arbitraire de sa libre volonté qui crée le droit par son expression même.

Nous avons défini ainsi un type de famille, totalement dominé par les intérêts du majorat. Nous sommes en présence d'un cas limite, tant par la vigueur que par la précocité du phénomène, qui nous a permis de décrire un véritable idéal-type. Il est vraisemblable, selon tous les indices, qu'on le retrouve ailleurs en Espagne, au moins dans les espaces de droit successoral castillan, et sous réserve d'inventaire, en Europe comme en Amérique ⁷⁸. Le mode de fonctionnement social qu'il induit a des conséquences importantes sur les structures politiques. Les participants à ce système ont, par la force des

⁷⁸ . Il est urgent de déterminer si, dans les territoires de la Couronne d'Aragon, les mécanismes qui assuraient la successions par un héritier unique n'ont pas eu, au moins dans certains milieux, des effets semblables. En ce qui concerne la Castille, il reste à vérifier notre affirmation et à établir une chrono-géographie de l'installation de ce type de structures familiales, qui ne s'est pas nécessairement mis en place partout au même moment ni n'a nécessairement eu la même importance dans toutes les régions.

choses, un ancrage local très fort. C'est là où se trouvent leurs fidéicommiss, composés pour l'essentiel d'immeubles ou de titres de créances investis localement, là où résident leurs parents, tout aussi ancrés sur place qu'eux-mêmes et pour les mêmes raisons, que se situent leurs centres d'intérêt. Leur vision du monde est essentiellement localiste ⁷⁹.

Les titulaires des majorats constituent une noblesse locale qui, dans le cas que nous étudions, tient entièrement en main la vie municipale. Par l'intermédiaire de ses représentants au sein de l'administration royale, elle contrôle bon nombre des organes d'action locale de la monarchie dans la région: ce n'est pas un hasard si Francisco Vicente Ovando (F50) s'est fait nommer capitaine général de Badajoz et a refusé le poste de Zamora; ce n'est pas un hasard non plus si Juan Antonio Ovando de Cáceres (F20) a marié sa fille avec un corrégidor de cette même ville. On peut affirmer, sans risque de se tromper, que la noblesse des majorats exerce un quasi-monopole sur la vie politique et administrative de la région. D'autant que les organes locaux de l'administration royale qui échappent à son emprise sont souvent occupés par des individus issus du même milieu, bien qu'originaires d'autres régions: le nombre de descendants du capitaine Diego de Cáceres Ovando (02) nommés corrégidors hors d'Estrémadure ne laisse pas de doutes à ce propos.

Le système familial que nous avons décrit coexiste avec d'autres. Ainsi, au sein même des élites sociales castillanes, des études empiriques nous ont montré l'existence d'un modèle alternatif, que nous définirons, par opposition au groupe des "majorats de second niveau" qui nous ont occupé dans ce travail, comme celui "d'élites nationales de premier niveau". La famille est pour elles tout aussi importante, le majorat y est tout autant un mode de transmission des biens, mais la vie du groupe est infiniment moins centrée localement. Le rapport avec la capitale, avec la cour, est beaucoup plus

⁷⁹ . Ce qui se traduit par une exaltation systématique et rétrospectivement démesurée de leur petite patrie. Lemeunier, Guy, "Un désir d'histoire. Les oligarchies murciennes en quête d'historiographie (XVIe-XVIIIe siècles)", Amalric, Jean-Pierre, dir., *Pouvoirs et société dans l'Espagne moderne*, Presses de l'Université du Mirail, Toulouse, 1993, p. 149-160.

immédiat et direct. La géographie de l'alliance n'est plus locale, mais nationale. Les biens possédés, par voie de conséquence, sont beaucoup plus dispersés. Le poids des pensions, des salaires et des faveurs du souverain est souvent considérable dans les revenus de la famille. Au sein de ces "élites nationales de premier niveau" coexistent des familles d'origine diverse. Certaines sont issues du groupe des majorats de second niveau. Dans la population que nous avons étudiée, nous pouvons suivre littéralement pas à pas des cas de passage de l'un à l'autre, ainsi Francisco Vicente Ovando (F50), ou certains des enfants de Juan Antonio Ovando Cáceres (F20). Campomanes constitue un autre exemple, lui dont l'essentiel de la fortune provenait de ses salaires et pensions ⁸⁰.

D'autres familles d'importance nationale sont issues de systèmes familiaux qui relèvent d'autres modèles, qu'il importe de dégager: grandes familles commerçantes, dont les Goyeneche ⁸¹ sont un exemple, les Apodaca ou les Corzo ⁸²; grandes familles administratives, comme les Colón de Larreategui; ou encore familles étrangères, immigrants de niveaux divers, qui s'installent dans un pays où ils n'ont pas de racines, parfois même pas de parents.

Tout reste à faire en ce domaine. Si nous devinons l'existence d'un certain nombre de types, nous sommes incapables d'en établir ne fût-ce qu'une liste approximative. Déterminer ces modes de fonctionnement, en n'oubliant pas que les passages de l'un à l'autre sont non seulement possibles, mais encore fréquents, est une tâche prioritaire pour l'historien de l'administration. Car c'est sur ces familles que s'appuie le roi pour gouverner le pays. Ce qu'il

⁸⁰ . Castro, *Campomanes...*, p. 397.

⁸¹ . Caro Baroja, Julio, *La hora navarra del XVIII (personas, familias, negocios e ideas)*, Pampelune, Comunidad Foral de Navarra, 1985 [1969].

⁸² . Garmendia Arruebarrena, José, *Tomás Ruiz de Apodaca, un comerciante alavés con Indias (1709-1767)*, Diputación foral de Alava, Vitoria, 1990, 399 p.; Vila Vilar, Enriqueta, *Los Corzo y los Mañara: tipos y arquetipos del mercader con América*, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-americanos, 1991, 321 p.

peut attendre de chacune d'elles, ce que chacune attend de lui, dépend de la catégorie à laquelle elle appartient. On ne comprendra le fonctionnement véritable des institutions politiques et administratives de l'Espagne moderne que lorsqu'on aura effectué ce travail préalable.

Appendice: codes des schémas ⁸³

- (1b) Frey Alonso Rol, av. 1440, commandeur Cabeza de Buey.
- (1c) Juan Rol, av. 1440, + ap. 1477.
- (02) Diego de Cáceres Ovando, capitaine, c. 1425, + 1487.
- (05) Francisco Ovando el Viejo, entre 1430 et 1442, + 1504.
- (15) Frey Martín Rol, av. 1460, + ap. 1523, commandeur de Cabeza de Buey.
- (17) Pedro Rol, av. 1460, + c. 1488, alcaide Valencia Alcantara.
- (20) Diego Cáceres Ovando, corrégidor Valladolid, ap. 1458, + 1505.
- (60) Rodrigo Ovando, régidor Cáceres, av. 1450, + 1530.
- (70) Francisco Ovando Rico, 1476 Cáceres, + 1534 la Arguijuela, régidor Cáceres.
- (75) Diego González Castejón, av. 1480 Agreda, + 1528 Agreda.
- (A14) Francisco Torres, maréchal de Castille.
- (A15) Teresa Rol Cerda, av. 1488, + 1519 Cáceres.
- (A20) Diego Ovando Cáceres el Mayorazgo, 1489, + 1564 à Cáceres.
- (A65) Gutierre Ovando, av. 1500, + 1554 Cáceres, régidor Cáceres.
- (A68) Alonso Rivera, av. 1540 Cáceres, + 1603 Cáceres, procurador síndico Cáceres.
- (A70) Francisco Ovando Mayoralgo, av. 1506, + 1574, régidor Cáceres.
- (A75) Cristóbal Ovando Mayoralgo, 1506 Cáceres, + 1579 Cáceres.
- (A80) Cosme Ovando, v. 1507 Cáceres, + 1558 Cáceres.
- (A85) Juan González Castejón, av. 1500 Agreda.
- (A86) Isabel Peña Monroy, av. 1524, + 1575 Cáceres.
- (B20) Diego Ovando Cáceres el Regidor, ap. 1509, + 1570 Cáceres, régidor Cáceres.
- (B20b) Francisca Torres, av. 1514 Cáceres, 1572 Cáceres.
- (B22) Pedro Rol Cerda, 1515, + 1580 Aliseda, alferez perpetuo Cáceres.
- (B65) Rodrigo Ovando Cáceres, 1522 Cáceres, + 1584 Cáceres, régidor Cáceres.
- (B70) Francisco Ovando, 1531 Cáceres, + 1598 Cáceres, régidor perpetuo Cáceres.
- (B71) Pedro Rol Ovando, 1533 Cáceres, + 1601 Cáceres, régidor perpetuo Cáceres.
- (B72) Catalina Rivera, 1666 Cáceres, + 1619 Cáceres.
- (B80) Teresa Rol Cerda, 1544 Cáceres, + 1579.
- (B81) Luisa Peña, 1545 Cáceres, + 1615 Cáceres.
- (B85) Pedro García Galarza, av. 1550 Bonilla, + 1603 Coria, obispo Coria.
- (B90) Diego González Castejón, av. 1530 Soria, 1579 Madrid, conseiller Conseil Ordres militaires.
- (B95) Juan Gutierrez Flores, av. 1550 Brozas, alguazil mayor inquisición Lima.

⁸³ . Le premier chiffre indique l'année de naissance, celui qui suit le signe "+" celle de la mort.

- (B96) Lucía Montenegro, av. 1560, encomendera.
- (C05) Juan Sánchez Herrera, av. 1610 Villanueva de la Serena, régidor Villanueva de la Serena.
- (C20) Diego Ovando Cáceres, 1530 Cáceres, + 1575 Cáceres, régidor Cáceres.
- (C21) Francisco Torres Ovando, 1545 Cáceres, + 1599 Madrid, corrégidor Valladolid.
- (C22) Teresa Torres Ovando, 1534 Cáceres, + 1597 Cáceres.
- (C65) Rodrigo Ovando, 1560 Cáceres, 1618 Cáceres, régidor Cáceres.
- (C72) Pedro Rol Ovando Cerda, 1569 Cáceres, + 1637 Cáceres, régidor Cáceres.
- (C72b) Mariana Galarza, av. 1570, + av. 1600.
- (C73) Antonio Castejón Fonseca, 1576 Madrid, + 1630 Madrid, fiscal Conseil Ordres militaires.
- (C74) Diego Castejón Fonseca, marquis Camarena, 1580 Madrid, + 1655, président Conseil Castille.
- (C75) Francisco Rivera Ovando, ap. 1583 Cáceres, + 1647 Cáceres.
- (C76) Alonso Rivera Ovando, 1587 Cáceres, + 1652 Cáceres.
- (C77) Leonor Rivera Ovando, 1590 Cáceres, + av. 1614.
- (C78) Pedro Rivera Ovando, 1596 Cáceres, + 1659 Cáceres, chanoine Coria.
- (C80) Bernardino Carvajal Sande, av. 1600, + ap. 1637 Cáceres.
- (C85) Pedro Alfonso Flores Montenegro, I vicomte Peñaparda, 1587 Lima, + 1664, corrégidor Valladolid.
- (D05) Juan Sánchez Herrera, av. 1630, + av. 1697.
- (D06) Catalina Sánchez Herrera, 1627 Villanueva de la Serena, + 1698 Cáceres.
- (D20) Diego Antonio Ovando Torres, 1582 Cáceres, + 1660 Cáceres, régidor Cáceres.
- (D21) Juan Antonio Ovando, 1586 Cáceres, + 1615 Cáceres.
- (D50) Clara Rivera Cáceres, + 1687.
- (D65) Gutierre Ovando Cárdenas, 1584 Cáceres, + 1629 Madrid, gouverneur Alcantara.
- (D67) Pedro José Ovando Cárdenas, 1601 Cáceres, + 1645 Cáceres, régidor Cáceres.
- (D70) Fulgencio Pedro Ovando Rol, 1592 Cáceres, + av. 1611.
- (D71) García Galarza Ovando, 1595 Cáceres, + av. 1611 Cáceres.
- (D74) José Castejón Mendoza, II marquis Camarena, av. 1610 Martos, + 1667 Madrid, gentilhomme de la Chambre.
- (D75) Francisco Antonio Ovando Rol Cerda, 1597 Cáceres, + 1669 Cáceres, régidor Cáceres.
- (D75b) Mariana Galarza.
- (D76) Micaela Castejón Mendoza, av. 1610, + 1640 Cáceres.
- (D77) Lucía Josefa Flores Montenegro, II vicomtesse Peñaparda, 1608 Cáceres, + 1683 Cáceres.
- (D79) Juan Carvajal Perero, I comte Quinta Enjarada, 1621 Cáceres, + ap. 1704 Cáceres, régidor Cáceres.
- (D80) María Jacinta Carvajal Sande, 1633 Santiago, + 1669 Cáceres.

- (E20) Diego Antonio OvandoCaceres, 1610 Caceres.
- (E30) Bernardino Carvajal Vivero, II comte Quinta Enjarada, 1668 Caceres, + ap. 1725 Caceres.
- (E31) Mariana Carvajal Vivero, comte Fuensaldaña, av. 1682 Caceres, + 1736.
- (E32) Teresa Antonia Carvajal Vivero, 1682 Caceres, + 1739 Caceres.
- (E50) Pedro Francisco Ovando Rol Cerda Castejón, III marquis Camarena, 1630 Caceres, + 1701 Caceres.
- (E51) Diego Francisco Castejón Ovando, 1639 Caceres, + 1679 Caceres, régidor Caceres.
- (E52) Francisco Antonio Ovando Rol, 1640 Caceres, + 1679 Caceres, régidor Caceres.
- (E60) Juan Ovando Flores, 1638 Caceres, + 1692 Salamanque, corrégidor Zamora.
- (E70) Pedro José Ovando Solis Flores, 1642 Caceres, + 1705 Caceres, III vicomte Peñaparda, régidor Caceres.
- (E75) Rodrigo Alfonso Ovando Flores, 1637 Caceres, + 1697 Caceres, gouverneur Villanueva Serena.
- (F20) Juan Antonio Ovando Caceres, 1663 Caceres, + 1709 Caceres, régidor Caceres.
- (F48) María Teresa González Castejón Peralta Velasco, XI comte Santisteban de Lerín.
- (F49) María Rol de la Cerda, av. 1733.
- (F50) Vicente Francisco Ovando Rol Cerda, I marquis Camarena la Real, 1700 Caceres, + 1781 Madrid, capitaine général Estrémadure.
- (F60) Francisco Antonio Ovando Rol Castejón, 1676 Caceres, + 1733 Caceres.
- (F61) Diego Antonio Castejón, 1680 Caceres, + 1760 Caceres.
- (F70) Pedro José Ovando Solis Rivera, 1678 Caceres, + 1718 Caceres, régidor Caceres.
- (F75) Francisco Diego Ovando Solis Rivera, VI vicomte Peñaparda Flores, 1681 Caceres, + 1762 Caceres, régidor Caceres.
- (G20) Diego Antonio Ovando Caceres, II marquis del Reino, 1691 Caceres, 1743 Caceres, régidor Caceres.
- (G21) Alonso Nicolás Ovando Solis, I marquis del Reino, 1692 Caceres, + 1743 Bologne, brigadier.
- (G60) Francisco Antonio Rol Ovando Carvajal, 1710 Caceres, + 1756 Caceres.
- (G61) Juan Antonio Ovando Carvajal, 1714 Caceres, + 1773 Caceres.
- (G70) Diego Antonio Ovando Ulloa, 1704 Caceres, + 1773 Caceres, corrégidor Ubeda.
- (G73) Cayetano Ovando Ulloa, 1710 Caceres, + 1758 Caceres.
- (G75) Pedro Nicolás Ovando Rivera, 1707 Caceres, + 1731 Caceres.
- (G76) María Antonia Ovando Ulloa, 1706 Santa Cruz de la Sierra, + Valladolid 1766.
- (G77) Miguel Medina Contreras, I comte Medina Contreras, 1668 Oudenarde, + 1743 Valladolid, intendente.

- (H20) Juan Agustín Ovando Caceres Torres, III marquis del Reino, 1730 Caceres, + 1796 Caceres, régidor Villanueva Serena.
- (H21) María Carmen Aguilar Loaysa, 1739 Caceres, + 1765 Caceres, III comte Encinas.
- (H22) Francisca Antonia Ovando Vargas, 1731 Caceres, + 1800 Caceres.
- (H63) Manuel María Aponte Topete, V marquis Torreorgaz, 1759 Caceres, 1810 Caceres.
- (H64) Vicenta Ovando Ovando, 1760 Alcántara, + 1805 Caceres.
- (H65) Vicente Ovando Rol Cerda, 1767 Badajoz, + 1810 Alicante, II marquis Camarena Real.
- (H69) María Cayetana Ovando Calderón, vicomte Peñaparda Flores, 1736 Caceres, + 1802 Caceres.
- (H70) Joaquín María Ovando Calderón, 1741 Caceres, + 1811 Madrid, député des millions.
- (H80) Joaquina María Medina Ovando, av. 1730, + av. 1773.
- (H81) Joaquín Medina Ovando, av. 1730, + av. 1743.
- (I19) Leonor Ovando Vera, 1763 Caceres, + 1829 Caceres.
- (I20) Diego María Ovando Caceres Torres, IV comte Encinas, 1755 Caceres, + 1808.
- (I60) Francisco Antonio Ovando Vargas, 1750 Caceres, + 1788 Caceres.
- (I61) María Josefa Ovando Carvajal Castejón, V marquis Camarena, 1751 Caceres, + 1775 Brozas.
- (I62) Antonio Vicente Arce Porres, 1743 Brozas, + 1816 Madrid, conseiller Conseil de la Guerre.
- (I63) María Sinforosa Ovando Ovando, 1754 Caceres, + 1774 Caceres.
- (I65) Vicente Aponte Ovando, VI marquis Torreorgaz, 1799 Caceres, + 1823 Caceres, régidor Alcántara.
- (I70) Joaquín Ovando Calderón Rivera, 1764 Caceres, + 1813 Caceres, colonel infanterie.
- (I80) Francisco de Paula Carantona Medina Ovando, av. 1764 Noya, + 1806 Brozas, IV comte Medina Torres.
- (I81) Joaquín María Carantona Medina, av. 1764 Valladolid, + 1818, V comte Medina Torres.
- (J60) Antonio María Arce Ovando, VI marquis Camarena Vieja, 1775 Caceres, 1832 Caceres, maréchal de camp.
- (J70) Manuel Aponte Ortega Montañes, 1821 Caceres, + 1864 Madrid.
- (J75) Jose María Ovando Porres, 1810 Caceres, + 1858 Caceres, lieutenant alcade Caceres.
- (J80) Fernando Carantona Iriberry, 1817 La Coruña, + 1867 Santiago, VI comte Medina Torres.
- (W05) Juan Antonio Ovando Caceres, 1663 Caceres, + 1709 Caceres, régidor Caceres.
- (W10) Juan Goyeneche Gastón, 1656 Arizcun, + 1735 Nuevo Baztán, traitant.
- (W11) Francisca Balanza Ambrona, 1667 Madrid.
- (W12) Francisco Balanza Ambrona, av. 1670, lieutenant général.

- (X01) Catalina Ovando Solis, née 1683 Caceres, + 1721 Caceres, religieuse hiéronymite.
- (X02) Juana María Aldana Chaves, 1685 Caceres, + 1749 Caceres.
- (X03) Gregorio Mayoralgo Chaves, 1674 Caceres, + 1749 Caceres.
- (X04) Monica Ovando Solis, 1686 Caceres, + 1763 Caceres, prieure hiéronymite.
- (X05) Cándida Ovando Solis, 1668 Caceres, + 1708 Madrid.
- (X06) Antonio Sanguineto Zaya, I marquis San Antonio, 1665 Toledo, + 1712 Lugo, corrégidor Madrid.
- (X07) Josefa Ines Vargas Mesía Flores, 1697 Caceres, + 1777 Caceres.
- (X08) Frey Juan Ovando Solis, 1693 Caceres, + 1742 Brozas, curé de Brozas.
- (X09) María Micaela Ovando Solis, 1695 Caceres, + av. 1738.
- (X10) Francisco Javier Goyeneche Balanza, I marquis de Belzunce, 1690 Madrid, + 1748 Nuevo Baztan, trésorier de la reine.
- (X11) Francisco Miguel Goyeneche Balanza, I comte Saceda, 1705 Madrid, + 1762 Madrid, trésorier de la reine.
- (X12) Frey José Ovando Solis, 1699 Caceres, + 1764 Caceres, religieux de l'ordre d'Alcantara.
- (X13) Francisca Ignacia Ovando Solis, 1699 Caceres, + 1764 Caceres, religieuse de San Pablo de Caceres.
- (X14) Paula Ovando Solis, 1701 Caceres, + 1764 Caceres, abbesse couvent San Pablo de Caceres.
- (X15) Pedro Javier Ovando Solis, 1702 Caceres, + 1730 Sevilla, second lieutenant gardes espagnoles.
- (X16) Teresa Ovando Solis, 1705 Caceres, + 1741 Caceres, religieuse San Pablo Caceres.
- (X17) Fernando Ovando Solis, 1708 Caceres, + av. 1720.
- (X18) Gabriel Ignacio Aguilar Arévalo Zuazo, II comte Encinas, av. 1707 Ségovie, régidor Plasencia, commissaire des millions.
- (Y01) Juana María Mayoralgo Ovando Ardana Chaves, 1710 Caceres, + 1734 Caceres.
- (Y02) Diego Antonio Ovando Tovar Infantas, 1702 Baena, + 1765 Caceres, régidor Caceres.
- (Y03) Pablo Agapito Mayoralgo Ovando Aldana Chaves, 1713 Caceres, + 1771 Caceres.
- (Y04) Ana Mayoralgo Ovando Aldana Chaves, 1720 Caceres, + 1763 Caceres.
- (Y05) Catalina Sanguineto Ovando, II marquis San Antonio, 1706 Madrid, + 1754 Guadalcanal.
- (Y06) Alonso Ortega Ponce de León, 1688 Llerena, corrégidor Avila.
- (Z01) Gabriel Ignacio Ovando Aguilar, 1756 Caceres, + av. 1795, lieutenant cavalerie.
- (Z02) Ana María Castelli Peia, 1771 Benavente (Italie).
- (Z03) Juan Bautista Pini, av. 1750 Parme (Italie), directeur général de la Loterie.

- (Z10) Francisco Antonio Ovando Vargas, 1750 Caceres, + 1788 Caceres, commandant garde royale.
- (Z11) María Teresa Ovando Vargas, 1751 Caceres, + 1775 Caceres.
- (Z13) María Manuela Ovando Ovando, 1753 Caceres, 1759 Caceres.
- (Z14) María Sinforosa Ovando Ovando, 1754 Caceres, + 1774 Caceres.
- (Z15) Antonio María Ovando Ovando, 1756 Caceres, + 1759 Caceres.
- (Z20) Manuel Francisco Tovar Ovando Mayoralgo, 1728 Caceres, + av. 1765 Ciudad Real.
- (Z21) María Antonia Muñoz Vera, av. 1730 Ciudad Real.
- (Z22) Juan Crisóstomo Ovando Mayoralgo, ap. 1731 Caceres, +1797 Madrid, lieutenant général marine.
- (Z23) Catalina Sierra Sierra, 1765 Barcelone, + 1833 Madrid, Guarda mayor du palais.
- (Z24) Antonio Ovando Mayoralgo, 1732 Caceres.
- (Z25) Diego Antonio Ovando Mayoralgo, 1732 Caceres, + av. 1765.
- (Z70) Juan Ovando Sierra, av. 1775, + 1825 Madrid, majordome du roi.
- (Z71) María Teresa Ovando, av. 1780, + 1804 Madrid, chambrière de la reine.